

**Conditions Définitives**



**VILLE DE PARIS**

Programme d'émission de titres  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
de 2.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

**SOUCHE No : 10**

**TRANCHE No : 1**

**Emission d'obligations d'un montant de 40.000.000 de francs suisses  
au taux de 3,030 % l'an et venant à échéance le 14 février 2017**

Prix d'Emission 100,022 %

**Credit Suisse**

En date du 12 décembre 2007

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 30 août 2007 (visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 07-295 en date du 30 août 2007) et le supplément au prospectus de base en date du 2 octobre 2007 (visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 07-343 en date du 2 octobre 2007) relatifs au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 2.000.000.000 d'euros qui constituent ensemble un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le "**Prospectus**"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Emetteur :	Ville de Paris
2	(i) Souche N :	10
	(ii) Tranche N :	1
3	Devise(s) Prévues(s) :	Francs suisses ("CHF")
4	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	CHF 40.000.000
	(ii) Tranche :	CHF 40.000.000
5	Prix d'émission :	100,022 % du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	CHF 50.000
7	(i) Date d'émission :	14 décembre 2007
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'émission
8	Date d'Echéance :	14 février 2017
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 3,030 % (autres détails ci-dessous)
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
11	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
12	Options :	Non Applicable
13	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibération du Conseil de Paris n° 2006 DF 66-1 en date des 11, 12 et 13 décembre 2006
14	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,030 % par an payable annuellement à échéance
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	14 février de chaque année, a compter du 14 février 2009/non ajusté
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	CHF 1.515,00 pour CHF 50.000 de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	CHF 1.767,50 pour CHF 50.000 de Valeur Nominale Indiquée payable le 14 février 2009
	(v) Méthode de Décompte des Jours(Article 4(a)) :	Base 30/360

	(vi) Date(s) de Détermination (Article 4(a)) :	Non Applicable
	(vii) Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
16	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
17	Stipulations relatives aux Titres à Indexation Spécifique	Non Applicable
18	Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises	Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur	Non Applicable
20	Autre Option	Non Applicable
21	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	Valeur Nominale Indiquée
22	Montant de Remboursement Anticipé	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) et/ou leur méthode de calcul (si elle est demandée ou si elle diffère de celle établie par les Modalités) :	Valeur Nominale Indiquée majorée des intérêts courus
	(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5(d)) :	Oui
	(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23	Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable

	(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
24	Place(s) Financière(s) (Article 6(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :	Zurich et TARGET
25	Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
26	Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
27	Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
28	Masse (Article 10) :	Applicable
		Le nom du Représentant Titulaire de la Masse est :
		Walter Hüni Uetlibergstrasse 231 CH-8070 Zurich, Suisse
		Le nom de Représentant Suppléant de la Masse est :
		Marco Diethelm Uetlibergstrasse 231 CH-8070 Zurich, Suisse
		Le Représentant de la Masse ne sera pas rémunéré.
29	Autres conditions définitives :	Non Applicable

#### DISTRIBUTION

30	(i) Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
	(iii) Commission de l'Agent Placeur :	Non Applicable
	(iv) Date du contrat de prise ferme :	Non Applicable
31	Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur :	Credit Suisse Paradeplatz 8 CH-8001 Zurich Suisse
32	Restrictions de vente supplémentaires :	Non Applicable
33	Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Non Applicable

## GENERALITES

- 34 Le montant nominal total des Titres émis euro 24.405.125,08 (calculé sur la base du taux d'échange de a été converti en euros au taux de 1,6390, clôture du 20 novembre 2007) soit une somme de :
- 35 Notation : Non Applicable

## RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : *Véronique Bédague - Hamilius, Directrice des Finances*  
Dûment autorisé  
Pour le Maire de Paris et par délégation

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. NOTATIONS

Notations : Le Programme EMTN est noté :  
S&P : AAA  
Moody's : Aaa  
Fitch : AAA

### 2. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0010550558
- (ii) Code commun : 033305702
- (iii) Dépositaire(s) :
  - (a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non
- (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison franco
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :  
Agent Payeur Principal :  
BNP Paribas Securities Services  
Immeuble Tolbiac  
75450 Paris Cedex 09  
France
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable